



FICHE D INSCRIPTION

Terre Sainte 2017

du 14 au 24 juillet



Photo d'identité
aux normes
administratives

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

à :

dép :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Taille polo :

Tél :

Port :

Parle Anglais :

BAFA :

AFPS :

N° Sécu. Sociale :

Paroisse :

e-mail :

Activité :

Compétences particulières :

Si en lien avec un mouvement, service (préciser lequel) :

Personnes à prévenir en cas de nécessité lors du pèlerinage (nom, adresse, tél.) :

N° passeport :

date émission :

Date fin de validité :

Autorité ayant délivré le passeport :

- Je m'inscris pour le pèlerinage « Terre Sainte 2017 »
- J'autorise la publication de mon image dans les médias diocésains
- Je m'engage à venir aux rencontres de préparation les samedi 28 janvier, 25 mars et 13 mai 2017
- Je prends le temps de prier, d'être honnête sur mes capacités financières, et en fonction de ce que me dit Jésus et ma conscience, je choisis de régler pour ce pèlerinage la somme de : _____ (comprise entre 900 et 1350€, 1350€ étant le coût réel du pèlerinage). Le prix est calculé au départ de l'aéroport de Paris.

Je m'engage à verser un 1er paiement de 100 euros à l'inscription

- un second paiement de 400 euros avant le 1er janvier 2017
- une troisième paiement de 400 euros avant le 1er avril 2017
- le solde de mon compte avant le 1er juin 2017

Je m'inscris pour rester 5 jours de plus pour animer un camp enfants dans le village de Taybeh (réservé aux majeurs, pas de coût supplémentaire. Si je suis intéressé(e), je coche la case.)

- J'ai bien noté les modalités de désistement : les frais engagés par le jeune sont reversés aux organisateurs. Ceux-ci les avancent aux transporteurs, aux compagnies aériennes, à l'organisation, à des frais d'administration etc. et ces frais ne sont généralement pas remboursés en cas d'annulation. Il convient donc d'établir des règles pour que ces diocèses n'aient pas à charge les désistements des uns et des autres. En cas d'annulation du fait du pèlerin, sauf cas où l'assurance annulation entre en jeu, et dans la limite de celle-ci : les frais de pré-inscription (100 euros) ne sont pas remboursés
- à partir du 1er février, 300€ ne sont plus remboursés
 - à partir du 1er avril, 500€ ne sont plus remboursés
 - à partir du 1er juin, 1000€ ne sont plus remboursés
 - après le 1er juillet, l'ensemble du pèlé ne sera pas remboursé

Fait à

le

Signature du jeune précédée de « lu et approuvé » :